

Notre analyse de la campagne de communication ministérielle « C'est ça la laïcité » : Où quand laïcité est le hic.



« Un ministre de l'Education nationale ne devrait pas dire ça » pourrait-on affirmer en paraphrasant le titre de cinq ans d'entretiens privés avec un ancien président de la République.

Sur la forme d'abord, parce que ce pseudo-défenseur de la langue française devrait employer le terme « cela » à l'écrit et pas sa contraction orale « ça ».

Sur le fond surtout parce que ce rétrécissement opère aussi sur la caractérisation de la laïcité réduite à un slogan simpliste de communication politique.

Il ne faut pas s'en étonner plus que cela, car durant ces cinq années de maltraitance et de dégradation de l'Education nationale, J-M Blanquer ne nous a que trop habitués aux raccourcis tendancieux.

Alors puisque la laïcité est gage d'esprit critique, exerçons-le sur sa campagne de communication dangereuse

<https://www.education.gouv.fr/lancement-d-une-campagne-nationale-de-promotion-de-la-laicite-l-ecole-324737>

Elle a été publiée à partir du 30 août 2021 et tout au long du mois de septembre par affichage dans la rue, dans les établissements scolaires et sur l'Internet, essentiellement à travers les réseaux sociaux.

Elle était constituée de huit affiches qui s'adressaient en priorité aux élèves : quatre pour les 9-12 ans et quatre autres pour les 13-18 ans selon le ministère.

Cette césure est peu compréhensible pédagogiquement, la catégorie 9-12 ans correspond aux classes de CM1 à celle de Cinquième tandis que la catégorie 13-18 ans englobe la fin du collège, l'ensemble du lycée et la première année d'études supérieures.

L'objectif énoncé de cette campagne était de montrer aux élèves comment la laïcité imprègnerait leur quotidien scolaire.

La formule « A l'école, au collège ou au lycée, on gagne tous à respecter la laïcité » placée en bas de chacune des affiches n'invite pourtant pas à faire vivre ce principe positif au quotidien mais plutôt à s'y conformer.

C'est donc une vision conservatrice de la laïcité que promeut Blanquer.

Sa campagne de communication renforce les stéréotypes plus qu'elle ne les déconstruit pour les combattre.

Elle reflète son positionnement politique très à droite à l'instar de son cercle de réflexion « Le laboratoire de la République » créé en octobre 2021.

Les affiches destinées au Premier degré (incluant au passage la Sixième et la Cinquième) présentent toutes des couples d'enfants, opposés par leur couleur de peau sur trois d'entre elles.

En s'arrêtant sur les seules images, le risque de confusion avec une campagne contre le racisme est ainsi très fort.

Un premier bandeau propose un verbe à l'infinitif « Permettre » puis deux prénoms et une mise en situation : « être dans le même bain », « rire des mêmes histoires », « être inséparables tout en étant différents », « être égales en tout ».

La laïcité donnerait donc l'occasion, le loisir, la possibilité aux élèves de faire ces actions.

Le terme de permission est ambigu car il sous-entend aussi un consentement, un accord donné par une hiérarchie. Pourtant la laïcité n'est pas le bon vouloir d'une autorité supérieure mais une liberté pour tous.



Les affiches pour le Second degré (envisagé de la Quatrième à la première année du supérieur) reprennent la même logique avec des groupes de trois ou quatre élèves au lieu de deux.

Quelle chance pour ces élèves imaginaires d'être dans des classes, dans des établissements si peu chargés...

Dans cette seconde série d'affiches, la laïcité permettrait de « porter les mêmes couleurs », de « penser par eux-mêmes », d'« être ensemble » et de recevoir le même enseignement « quelles que soient leurs croyances ».

Il faut donc attendre la dernière affiche pour que soit enfin évoqué le rapport à la religion pourtant constitutif de la laïcité.

Si finalement, cette campagne ministérielle ne rappelle pas l'essentiel de ce qu'est la laïcité, c'est-à-dire un principe juridique qui garantit la liberté de conscience à chacun (article 1) et la neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions (article 2), à quoi sert-elle ?

Elle est en fait une instrumentalisation politique de Blanquer tout comme l'a été la suppression de l'Observatoire de la laïcité, trop indépendant et trop pluraliste, en juin 2021. Blanquer se sert de la laïcité pour ses ambitions politiques et comme contre-feu pour détourner l'attention de ses échecs ministériels.

A travers la laïcité, il défend une identité nationale mythifiée qui serait menacée par ceux qui en diffèrent. Il flirte ainsi dangereusement avec la xénophobie et le racisme.

La couleur de peau et le prénom sont présentés ici comme les signes d'une altérité dangereuse car séparatiste.

La laïcité serait alors une protection contre une certaine immigration, un gage d'assimilation et d'homogénéité (le terme « même » est utilisé dans cinq affiches).

C'est plutôt cet amalgame entre un prénom, une couleur de peau et une religion implicite, l'islam, qui est très nuisible.

Il réduit les individus, il les enferme dans une identité essentialisée.

La plupart des prénoms choisis pour cette campagne ne sont pas représentatifs de la société française.

En 2005, les plus courants étaient Enzo, Emma, Léa, Théo, et en 2010, Lucas, Emma, Manon, Hugo. Le prénom de Neissa, la nageuse à la peau mate, n'est porté que par 287 filles en France. Celui d'Erynn par 249, celui d'Edene par 517, celui de Milhan par 1 255 garçons. Quant au prénom de Kellijah, il n'existe pas. Ceux d'Inès (174 976 personnes) et d'Eva (77 539 personnes) sont les plus usités.

Les oppositions systématiques de couleur de peau et de consonance des prénoms en font des marqueurs identitaires stigmatisants.

Ce n'est pas sans rappeler la proposition d'extrême-droite d'Éric Zemmour aux élections présidentielles pour interdire les « prénoms étrangers ».

Cette campagne de communication joue donc sur de multiples confusions d'abord en ne définissant jamais ce qu'est la laïcité.

Elle semble vouloir délivrer un message d'ouverture, de tolérance et de fraternité mais assène en fait un discours extrêmement culpabilisant : « tu poses problème car tu n'es pas comme les autres ».

Ton prénom, ta couleur de peau et la religion qui en découlerait ne te permettraient pas de vivre convenablement avec les autres.
Tu ne pourrais pas aller à la piscine, avoir de l'humour, nouer des amitiés, faire du sport, réfléchir, travailler collectivement au CDI...

La laïcité n'est pourtant pas la négation de la différence, de la pluralité puisqu'au contraire elle reconnaît la liberté de conscience (article 1) donc la diversité religieuse.
Cette campagne ne montre pas que l'école est un service public où tous les fonctionnaires qui y œuvrent sont tenus au devoir de neutralité religieuse, seule garante de l'égalité de traitement des citoyennes et des citoyens.

Cette campagne met en scène une école de la mixité qui existe de moins en moins tant Blanquer s'est employé à y renforcer les inégalités.
C'est lui qui a favorisé la ségrégation scolaire et l'enseignement privé.

L'article 32 de sa loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance crée les établissements publics locaux d'enseignement international pour une élite fortunée.
L'article 11 qui rend l'instruction obligatoire dès trois ans est un cadeau, qui coûte 100 millions à l'Etat (article 17), pour développer les écoles maternelles privées.
Il fait profiter l'enseignement catholique des crédits de l'éducation prioritaire à travers les Contrats Locaux d'Accompagnement (6 établissements dans 3 académies à la rentrée 2021 puis 30 établissements dans 15 académies à la rentrée 2022).
En 2020, le ministre a fait reconnaître par les jurys du baccalauréat les notes mises en contrôle continu par les établissements privés hors contrat.
En février 2022, il a nommé Mark Sherringham à la tête du Conseil Supérieur des Programmes.
Cet ancien conseiller de Raymond Barre, de François Fillon puis de Xavier Darcos est pourtant connu pour sa demande de réintroduction du christianisme à l'école publique. Il arguait alors du fait que « *l'école laïque française est [...] l'héritière de l'Ecole chrétienne* » dans la revue *Famille chrétienne* en 2009. Inspecteur général de philosophie, il n'hésitait pas non plus à intervenir auprès de l'association « Créer son école » pour aider à développer les écoles privées hors contrat.
Le budget 2022 favorise le privé avec une hausse des versements de l'Etat de 3 % tandis que le budget du primaire public n'augmente que de 1,5 % et celui du second degré public de 1,5 %.

Privilégier l'enseignement privé, surtout catholique, ce n'est pas cela la neutralité, ce n'est pas cela la laïcité.

S'il fallait juger sur les apparences, tous ces agissements et la barbe de Blanquer ne sont-ils pas des signes ostensibles de sa radicalisation au nationalo-conservatisme ?

Enfin, cette campagne omet les enseignantes, les enseignants et toute la communauté éducative qui transmettent et qui font vivre la laïcité au quotidien par le respect de tous et l'égalité de chacun.

La garantie à toutes et à tous de la liberté et de l'égalité, c'est pourtant bien cela la laïcité !

Cyrille Orlowski pour le bureau départemental de Gironde du SNES-FSU.